

4^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le lundi 17 juin 2024, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE

4473, rue Saint-Félix, Québec

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre Fillion	Président
Mme Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente
M. Michel Lagacé	Trésorier
Mme Ariane Ste-Marie	Secrétaire
Mme Catherine Arrouart	Administratrice
M. Denis Jean	Administrateur
Mme Léonie Mandang	Administratrice
M. Louis Martin	Conseiller municipal
Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe Moussette	Administrateur
Mme Claudia Chouinard	Administratrice
Mme Nabila Saidji	Administratrice

LE QUORUM EST CONSTATÉ

ASSISTENT ÉGALEMENT :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques
Mme Virginie Bocher	Secrétaire de soutien
4 participants	

4^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **lundi 17 juin 2024**, à 19 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DE CAP-ROUGE

4473, rue Saint-Félix, Québec

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Ouverture de l'assemblée	19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3. Cooptation de nouveaux membres	19 h 05
4. Adoption et suivi du procès-verbal du 13 mai 2024	19 h 15
5. Période d'intervention des conseillers municipaux	19 h 35
6. Période de questions et commentaires des citoyens	19 h 45
7. Dossiers du conseil de quartier	20 h 00
• Formation des comités	
• Résolution vélo	
• 20 ^{ème} anniversaire CQCR	
• Classeur	
• Marché public	
8. Fonctionnement	20 h 45
• Information et communication	
• Trésorerie	
9. Divers	20 h 50
10. Levée de l'assemblée	21 h 00

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Jean-Pierre Fillion, ouvre la séance à 19 h 00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution CQCR-24-CA-31

M. Denis Jean propose, appuyé par Mme Marie-Ève Lacroix, l'adoption de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Cooptation de nouveaux membres

Résolution CQCR-24-CA-32

Sur proposition de M. Jean-Pierre Fillion, appuyée par Mme Catherine Arrouart, il est résolu d'accueillir Mme Léonie Mandang, à titre de membre coopté, au sein du conseil de quartier du Cap-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption et suivi du procès-verbal du 13 mai 2024

-Vitesse sur St-Sébastien : pas de nouveaux développements.

-Atribus du RTC : M. Lagacé enverra à Mme Lacroix le lien vers le document indiquant les critères d'installation des atribus.

-École secteur Chaudière : voir résolution au point 7.

-Plan d'action : Il est nécessaire de déposer un plan d'action pour demander les subventions d'initiative de conseil de quartier. M. Lagacé enverra aux membres du CA les anciens plans du CQCR, pour mise à jour. M. Salvador Cobos enverra également le lien vers une page de la Ville visant à faciliter les demandes de subvention d'initiative lorsqu'elle sera prête.

Résolution CQCR-24-CA-33:

Sur proposition de Mme Ariane Ste-Marie, secondée par M. Denis Jean, le procès-verbal du 13 mai 2024 est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période d'intervention des conseillers municipaux

Mme Anne Corriveau :

-Piscines extérieures : Certaines piscines sont déjà ouvertes, toutes devraient l'être à partir du 20 juin.

-En prévision de la canicule, les centres communautaires climatisés seront ouverts au public jusqu'à 21h. Les jeux d'eau sont en fonction. Les piscines Sylvie Bernier et St-Benoit sont fermées pour travaux.

-Festival Découvr'art : Le festival a été un succès malgré la météo maussade. Il y a eu moins de visiteurs mais les artistes ont réalisé plus de ventes. Mme Corriveau félicite le comité organisateur pour son excellent travail.

M. Louis Martin :

-Commission sur la qualité de l'air : Les commissaires ont été choisis parmi les citoyens candidats. Pour l'arrondissement Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge, il s'agit de Mme Lydi-Anne Vézina-Im. Deux élus, le maire de l'Ancienne-Lorette, M. Gaétan Pageau, ainsi que M. Jean Simard, conseiller municipal de St-Augustin, ont également été nommés. Les activités de la commission débiteront à l'automne.

-Terrain de Véolia : M. Martin a soumis un avis de proposition au conseil de Ville, demandant que la ville évalue d'autres options pour le site de l'Ancien dépotoir de Cap-Rouge en prenant en considération les besoins et recommandations des citoyens de ce secteur. Malheureusement la Ville n'a pas souhaité donner suite à cet avis.

-Projet de tramway : Le garage et la ligne sont toujours dans les plans à Cap-Rouge, mais pas de détails sur la mise en place concrète du projet.

-La Société historique de Cap-Rouge lance 2 bières à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, avec des étiquettes réalisées par un artiste carougeois. La SHCR offrira aussi des visites guidées gratuites tous les samedis entre 10h et 11h15 pendant l'été. Il est possible de s'inscrire sur le site de la SHCR.

-AGA du MSSCR : M. Martin a assisté à l'AGA du mouvement des services à la communauté de Cap-Rouge (MSCCR). Il souligne l'importante contribution des nombreux bénévoles de cet organisme méconnu qui fournit des paniers alimentaires à une cinquantaine de familles dans le besoin, en plus d'offrir des services aux aînés et de diriger une friperie communautaire.

-Le marché public de Cap-Rouge débutera le 6 juillet.

-Travaux sur la piste cyclable Jean-Gauvin : les travaux sont effectués par une compagnie de télécommunications pour le remplacement de leurs câbles et les exigences sont de remettre à l'état initial. Aucune amélioration n'est prévue.

-Les travaux sur St-Félix au niveau du pont ont été reportés à une date indéterminée.

6. Période de questions et de commentaires des citoyens

-Vitesse sur la rue St-Sébastien : Des citoyens sont présents pour réclamer un suivi. Le CQCR n'a pas obtenu de mise à jour suite à la réponse de la Ville dans le cadre de la **résolution CQCR-23-CA-52**, qui promettait 2 relevés, un de comptage et un de vitesse. La résolution suivante est donc déposée :

Résolution CQCR-24-CA- 34:

ATTENDU la pétition signée par la quasi-totalité des résidents de la rue St-Sébastien et déposée au conseil d'arrondissement en août 2023

ATTENDU la **résolution CQCR-23-CA-52**, adoptée le 18 décembre 2023,

ATTENDU la réponse de la Ville à cette résolution transmise au CQCR le 19 février 2024,

Il est proposé par M. Michel Lagacé et secondé par Mme Marie-Ève Lacroix que le CQCR demande à la Ville un suivi et la communication des données obtenues lors des relevés de comptage et de vitesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est également recommandé aux citoyens de continuer de porter plainte au 311, d'alerter les médias et d'aller remplir le sondage en ligne disponible jusqu'au 23 juin concernant la planification de la stratégie de sécurité routière 2025-2029.

7. Dossiers du conseil de quartier

Formation des comités :

- Planification du territoire : M. Denis Jean, Mme Marie-Ève Lacroix, M. Michel Lagacé et M. Jean-Pierre Fillion
- Livre d'or : M. Philippe Moussette (à confirmer), Mme Léonie Mandang et M. Jean-Pierre Fillion
- Sécurité routière et mobilité durable : Mme Ariane Ste-Marie, Mme Marie-Ève Lacroix et M. Jean-Pierre Fillion
- Environnement et protection de la nature : Mme Catherine Arrouart et M. Jean-Pierre Fillion.
- Communications : Mme Léonie Mandang, M. Philippe Moussette (à confirmer) et M. Jean -Pierre Fillion

Piste cyclable sur les rues du Domaine et Jean-Gauvin:

Résolution CQCR-24-CA- 35:

- ATTENDU les travaux en cours de construction de conduit souterrain et d'installation de câbles sous la piste cyclable des rues du Domaine et Jean-Gauvin;
- ATTENDU le lien central que représentent les rues du Domaine et Jean-Gauvin dans le secteur de Cap-Rouge;
- ATTENDU les nombreuses représentations effectuées par le Conseil de quartier concernant la mauvaise conception de cette piste cyclable en raison des dévers causés par les très nombreuses entrées charretières;
- ATTENDU notamment le libellé de la résolution **CQCR-22-CA-93** adoptée le 20 septembre 2022 par le Conseil du quartier du Cap-Rouge;

- ATTENDU que dans sa réponse à cette résolution, la Ville de Québec a annoncé qu'elle classait comme étant très prioritaire la mise à niveau de cette piste cyclable;
- ATTENDU son classement dans les 10 pires pistes cyclables au Québec dans les blogues consacrés au vélo;
- ATTENDU que dans les conditions actuelles, la piste est surtout utilisée par des piétons, alors que les vélos roulent sur la chaussée avec les véhicules routiers;
- ATTENDU la stratégie annoncée de profiter des travaux aux infrastructures souterraines pour améliorer ou bonifier les infrastructures de mobilité durable tel que présenté dans la Vision de la mobilité active de la Ville de Québec;

Il est proposé par Mme Marie-Ève Lacroix, appuyée par Mme Ariane Ste-Marie,

Que le Conseil de quartier de Cap-Rouge demande à la Ville de Québec de s'arrimer rapidement aux travaux en cours pour proposer de nouvelles infrastructures de mobilité active attractives, confortables et sécuritaires, le tout en cohérence avec la Vision de la mobilité active de la Ville et avec sa réponse formulée en 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Limite de vitesse sur la rue Provancher

Résolution CQCR-24-CA- 36:

- ATTENDU que la limite de vitesse permise a été réduite à 40km/h ce printemps 2024 sur la rue du Domaine, entre l'intersection de la Promenade-des-Sœurs et le pont enjambant la rivière Cap-Rouge, soit au moment où la dénomination du Domaine devient Provancher;
- ATTENDU que la rue Provancher est dans la continuité viaire de la rue « du Domaine » ;
- ATTENDU que ces deux tronçons d'une même voie collectrice partagent de nombreuses similitudes : le débit véhiculaire, l'usage majoritairement résidentiel, l'absence d'arrêt sur des distances de plus d'un kilomètre, etc;

- ATTENDU la présence à proximité de l'école Marguerite-d'Youville, des parcs Provancher et de la Meule, ainsi que de deux centres d'éducation à la petite enfance;
- ATTENDU l'étroitesse de la rue Provancher dans le secteur du Vieux-Cap-Rouge;
- ATTENDU la limite de vitesse imposée à 40 km/h dans ce même secteur sur la rue Saint-Félix;
- ATTENDU que dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie de sécurité routière 2021-2024, la Ville de Québec s'était engagée à réaliser des travaux de sécurisation aux abords de l'école Marguerite-d'Youville et que ces travaux n'ont été ni annoncés, ni entamés jusqu'à présent;
- ATTENDU que la limite de vitesse dans la zone scolaire devant l'école Marguerite-d'Youville est fixée à 30 km/h entre 7h et 17h, en semaine, lors de la période scolaire;
- ATTENDU la présence à l'école Marguerite-d'Youville d'un camp de jour lors de la saison estivale;
- ATTENDU que dans ce secteur, un nombre considérable d'enfants, de familles et de visiteurs fréquentent le parc Provancher et l'école Marguerite-d'Youville en dehors de la période scolaire;
- ATTENDU le besoin de cohérence pour assurer le respect des limites de vitesses par les automobilistes;
- ATTENDU le fort achalandage piétonnier dans le secteur du Vieux-Cap-Rouge en raison de la présence de commerces et de la proximité de la plage Jacques-Cartier;

Il est proposé par Mme Marie-Ève Lacroix et secondé par Mme Catherine Arrouart,

Que le conseil de quartier de Cap-Rouge demande à la Ville de Québec

-De réduire la limite de vitesse sur la rue Provancher à 40km/h, et à 30 km/h en tout temps dans la zone de la rue Provancher comprise entre la Côte de-Cap-Rouge et la rue Augustin-Bourbeau.

-De consulter le conseil de quartier relativement aux travaux prévus pour l'école Marguerite-d'Youville dans le cadre de sa stratégie de sécurité routière 2021-2024 et de l'informer de l'échéancier de ceux-ci

-De prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin de faire respecter ces limites de vitesse par les automobilistes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nouvelle école dans le secteur Cap-Rouge :

Dans l'objectif de combler le besoin pressant d'une nouvelle école dans le secteur Cap-rouge sans toutefois oublier l'importance de respecter les boisés et milieux humides existants, la résolution suivante est déposée :

Résolution CQCR-24-CA- 37:

ATTENDU qu'en date du 10 juin 2022, le ministre de l'Éducation du Québec a annoncé l'inscription au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 de la construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes dans le secteur Chaudière,

ATTENDU que les dispositions de l'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule *qu'un centre de services scolaires peut, conformément aux dispositions des articles 272.3 à 272.13, requérir d'une municipalité locale qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction ou de l'agrandissement d'une école ou d'un centre,*

ATTENDU l'engagement du gouvernement du Québec indiqué dans la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les municipalités de proximité (13 décembre 2023) de prioriser l'utilisation des terrains et des bâtiments excédentaires du gouvernement répondant au besoin, en lieu et place d'une cession de terrain. L'échange de terrains et de bâtiments entre le gouvernement et les gouvernements de proximité sera privilégié comme alternative lorsque cette utilisation n'est pas possible,*

ATTENDU le mandat confié à CDPQ Infra le 20 novembre 2023 par le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec (MTMD) pour établir un portrait des principaux besoins de mobilité sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et de proposer les projets de transport structurants qui répondent le mieux à ces besoins,

ATTENDU la déclaration du maire de Québec en mars 2024 à l'effet que *le développement du secteur Le Gendre orientera bel et bien la*

décision de la Ville quant au terrain ciblé pour une nouvelle école et que le tramway, ou n'importe quel autre projet structurant orientera la valeur des lots à proximité,

- ATTENDU le rapport sur la mobilité à Québec et dans la CMQ de CDPQ Infra publié le 11 juin 2024 (Plan directeur de mobilité - Circuit intégré de transport express (CITÉ)),
- ATTENDU la décision du Gouvernement du Québec de réaliser la phase 1 d'une nouvelle ligne de tramway tel que décrit dans le rapport de CDPQ Infra (soit la portion reliant les secteurs Le Gendre (secteur Chaudière) – Ste-Foy - St-Roch – Charlesbourg)
- ATTENDU que le conseil de quartier estime que toutes les conditions sont maintenant réunies pour permettre une décision rapide et éclairée dans le choix d'un terrain propice à la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Chaudière
- ATTENDU que les besoins des élèves doivent prioritairement prévaloir à l'égard des décisions à prendre pour la réalisation d'une infrastructure scolaire,

Il est proposé par M. Michel Lagacé et appuyé par Mme Catherine Arrouart que le Conseil de quartier du Cap-rouge demande à la ville de Québec et au Centre de service scolaire des Découvreurs

-De conclure avec diligence les décisions à prendre visant à permettre la construction d'une école primaire dans le secteur Chaudière

-Que ces décisions respectent les principes de conservation des milieux naturels du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lien cyclable sécuritaire entre Cap-Rouge et le plateau de Ste-Foy :

Le comité sécurité routière et mobilité durable se réunira pour préparer, et proposer à la prochaine rencontre, une résolution en vue de demander l'établissement d'un lien cyclable sécuritaire entre Cap-Rouge et le plateau de Ste-Foy, étant donné que la côte de Cap-Rouge n'offre pas dans l'état actuel des conditions adéquates. M. Lagacé remarque qu'une résolution similaire a déjà été déposée en 2018 et est restée sans réponse. La table de concertation vélo pourrait appuyer le projet.

Projet de tramway :

La récente annonce de la Caisse de dépôt et placement du Québec à propos du projet de tramway est discutée. Le CQCR est favorable en ce qui concerne la partie transport qui implique peu de changements par rapport au précédent projet. L'impact sur l'ensemble de la Vision Chaudière reste à déterminer.

Terrain de Véolia :

La modification du schéma de grande affectation, pour passer d'une vocation « parc et espace vert » à « industrielle et commerciale », qui a été présentée en consultation publique, n'a pas encore été adoptée. Même si les travaux ne pourront débuter avant une quinzaine d'année, c'est donc le moment d'émettre un avis, car une fois le plan maître adopté, il ne sera plus possible de revenir en arrière. Le CQCR dépose donc la résolution suivante :

Résolution CQCR-24-CA- 38:

- ATTENDU l'intention de la Ville de Québec de procéder à une modification du Schéma d'aménagement pour permettre éventuellement un changement d'affectation du territoire du secteur concernant l'ancien dépotoir Véolia;
- ATTENDU que cette modification réglementaire est envisagée dans le cadre d'une poursuite intentée contre la Ville par le propriétaire du terrain, Véolia;
- ATTENDU la réaction citoyenne presque unanimement contre ce projet de modification réglementaire lors de la réunion de consultation du 17 avril dernier portant sur cette proposition de la Ville de Québec;
- ATTENDU une réaction citoyenne plus partagée dans les médias et médias sociaux sur le même enjeu;
- ATTENDU que le Conseil de quartier du Cap-Rouge considère que le quartier a un grand besoin de certains espaces récréatifs publics, tels qu'une piscine publique;
- ATTENDU le dépôt d'une résolution de Louis Martin, le conseiller municipal de Cap-Rouge/Laurentien lors du conseil municipal du 7 mai 2024 demandant à la Ville de Québec d'évaluer d'abord le potentiel récréatif de cet ancien dépotoir;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Fillion et secondé par Mme Ariane Ste-Marie que le Conseil de quartier du Cap-Rouge, sans être formellement opposé à la proposition de la Ville de Québec, lui demande également d'évaluer d'abord le potentiel récréatif, sportif et/ou communautaire de cet espace afin d'en faire bénéficier à l'ensemble de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20^{ème} anniversaire CQCR :

Le CQCR fête cette année son 20^{ème} anniversaire. Une fois le plan d'action 2024-2025 déposé, une subvention d'initiative pourra être demandée afin d'organiser une célébration.

Classeur :

Un classeur situé au sous-sol pourrait contenir du matériel promotionnel pouvant être utile pour le Marché public. M. Fillion demandera à Mme Nathalie Gagné où sont les clés.

Marché public:

Le marché public aura lieu tous les samedis du 6 juillet au 7 septembre, de 10h à 13h30.

Le CQCR tiendra un kiosque au Marché public de Cap-Rouge le 3 août 2024. Mme Mandang, Mme Ste-Marie, Mme Arrouart et M. Fillion y participeront.

Mme Gagnon, administratrice du Marché public de Cap-Rouge déplore que le Marché public de Cap-Rouge ne soit pas un organisme reconnu par la Ville et que par conséquent les membres du conseil d'administration ne puissent bénéficier d'une assurance à ce titre. Le CQCR dépose donc la résolution suivante :

Résolution CQCR-24-CA- 39:

ATTENDU l'importance du Marché public de Cap-Rouge

ATTENDU l'implication des administratrices dans la vie communautaire,

Il est proposé par M. Michel Lagacé et secondé par Mme Catherine Arrouart

Que le CQCR demande à la Ville de Québec de désigner formellement le Marché public de Cap-Rouge comme organisme reconnu par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Fonctionnement

- Information et communication :
- Trésorerie :

Le solde est de 4251,41\$ (incluant la subvention de 3000\$ reçue dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation pour la sécurité routière) moins le chèque en transit de 500\$ pour le projet de sécurité routière de l'école l'Arbrisseau, pour un solde de 3751,41\$ au 17 juin 2024.

Résolution CQCR-24-CA-40:

M. Jean-Pierre Fillion, appuyé par M. Denis Jean, propose de remettre une somme de 100 \$ à Mme Virginie Bocher pour la rédaction du procès-verbal du 17 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

10. Levée de l'assemblée

Mme Marie-Ève Lacroix propose et M. Jean-Pierre Fillion appuie, la levée de l'assemblée à 21 h 33.

Procès-verbal préparé par Mme Virginie Bocher et révisé par M. Jean-Pierre Fillion et Mme Ariane Ste-Marie.

Mme Ariane Ste-Marie, secrétaire

M. Jean-Pierre Fillion, président

signé

signé
